

PERTUS

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	7
9.2. Autres informations	7
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	8
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	8
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	9
12.1. Toxicité	9
12.2. Persistance et dégradabilité.....	9
12.3. Potentiel de bioaccumulation	9
12.4. Mobilité dans le sol.....	9
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	9
12.6. Autres aspects néfastes.....	9

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	9
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	9
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	10
14.1. No ONU.....	10
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.....	10
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	10
14.4. Groupe d'emballage.....	10
14.5. Dangers pour l'environnement.....	10
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	10
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	10
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	10
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	10
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	10
15.3. Autres prescriptions	10
16. AUTRES INFORMATIONS	11

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit PERTUS

1.2. Utilisation identifiées Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur
CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com



1.4. N° d'appel d'urgence
Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit selon la Directive 1999/45/EC	R53
Classification CLP du produit Selon le règlement CE 1272/2008	Risques pour l'environnement aquatique: Chroniques, cat. 2 (H411).
Classification OMS du produit Recommandations de classification 2009	Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales d'utilisation).
Dangers pour la santé	Ce produit contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Il peut provoquer une réaction allergique.
Dangers pour l'environnement	Le produit est nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Elément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Clomazone 360 g/l CS

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Aucun

Mention de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrase(s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

- Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
Clomazone	81777-89-1	H302: Tox. aigüe cat.4 Risques environnement aqua. : H400 : aigüs cat.1 H410 : chroniques cat.1	38 %
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5/ 265-198-5	H302: Tox. aspiration cat.1 H411: Risques environnement aquatique chroniques cat.2	5-10 %
1,2-Benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	H302: Tox. aigüe cat.4 H315: Irritat° cutanée cat.2 H317: Sensi° cutanée cat.2 H318: Irritat° oculaire cat.1 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	Max. 0,015 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Laver les zones touchées à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter un médecin.

Ingestion: Consulter immédiatement un médecin et montrer ce document. Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation: Ecarter la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Utilisés dans l'alimentation animale, la substance active de ce produit cause une baisse d'énergie, un larmolement, des saignements de nez et des troubles de la coordination.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Il n'existe pas d'antidote spécifique. En cas d'exposition, suivre l'évolution des symptômes et de l'état clinique du patient. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	En cas d'incendies restreints, utiliser de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendies plus étendus, utiliser de l'eau en aspersion. Éviter les jets puissants. Isoler la zone d'incendie et évacuer le personnel. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou à la plus grande distance possible. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau contaminée.
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	Les principaux produits de décomposition sont des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et divers composés organochlorés.
5.3. Conseil aux pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (lunettes, vêtements résistants, gants et bottes). Se référer au paragraphe 8 : « Protection individuelle ».
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Eviter que le liquide répandu ^{et/ou} les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible. Stocker dans des récipients adaptés puis, éliminer. Rincer à grande eau et utiliser un détergent. Les récipients utilisés doivent être repérés à l'aide d'une marque. Toute matière recueillie suite à un déversement, qu'il s'agisse de déchets contaminés ou d'une matière absorbante, doit être éliminée conformément aux instructions fournies au paragraphe Considérations relatives à l'élimination (cf. 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou autre produit non combustible. Éliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.
6.4. Références aux autres sections	Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, prévoir une ventilation adéquate ou ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer au paragraphe 8.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des températures extrêmes (gel, chaleur), à une température comprise entre 5 et 30°C. Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour la clomazone. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Clomazone DNEL 0,133 mg/kg p.c./jour
PNEC 0,22 mg/l

Solvant naphta 100 ppm d'hydrocarbure total est recommandé

8.2. Contrôles de l'exposition

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, échantillonnage, etc., ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant ouverture.

Protection respiratoire

En cas d'écoulement inattendu et/ou de production excessive de vapeurs lors de la manipulation, porter un masque adéquat, équipé d'un filtre à particule.

Protection des mains

Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile. La durée de protection de ces matériaux au contact de la clomazone est inconnue mais, étant donné la faible toxicité dermique de la substance, ils sont supposés assurer une protection raisonnable.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et des chaussettes.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Odeur de type aromatique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6,6-7,3 (émulsion dans l'eau 1%) – 7,5-8,9 (non dilué)
Température de fusion	< 0°C
Point d'ébullition	±104 °C
Point éclair	Inférieur à la température d'ébullition
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble (Clomazone : 1100 mg/l)
Viscosité	8200 mPa.s à 20°C, 7600 mPa.s à 40°C (dépend du taux de cisaillement)
Température d'inflammation	> 400°C
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Clomazone $1,92 \times 10^{-2}$ Pa à 25°C
Densité relative	1,08 g/ml à 20°C
Solubilité dans les solvants organiques	Les solvants organiques ont tendance à extraire la substance active des capsules. Clomazone soluble dans l'acétone, l'acétone nitrile, le chloroforme, le cyclohexanone, le dichloromethane, le méthanol, le toluène, l'heptane, le diméthylformamide
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log K_{ow} = 2,5
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est dispersible dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.
10.2. Stabilité	Stable à température ambiante
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Sous hautes températures, des vapeurs irritantes et nocives se dégagent.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cette formulation contient de la clomazone microencapsulée. La toxicité de la clomazone microencapsulée est inférieure à celle de la clomazone elle-même. Elle approche la toxicité de la clomazone uniquement en cas de broyage des capsules qui libèrent alors la substance active.

Toxicité aiguë (Produit)

Le produit n'est pas considéré comme toxique lors d'expositions uniques. Cependant, les produits chimiques doivent toujours être manipulés avec précaution. Sa toxicité aiguë a été mesurée :

- * **par ingestion (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 425)
- * **par contact cutané (lapin)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- * **par inhalation (rat)** CL₅₀ : non mesuré pour des raisons techniques

Irritation cutanée Le produit n'est pas irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Irritation des yeux Le produit n'est pas irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation cutanée ou respiratoire Le produit n'est pas sensibilisant (méthode OCDE 429).

Danger par aspiration Le produit ne présente pas de risque par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et différés Utilisés dans l'alimentation animale, la substance active de ce produit cause une baisse d'énergie, un larmolement, des saignements de nez et des troubles de la coordination.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet cancérigène Aucun effet cancérigène n'a été observé pour la clomazone chez le rat et la souris) (méthode OCDE 453).

Effet reprotoxique Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour la clomazone à des doses non-toxiques pour la mère (méthode OCDE 416).

Effet tératogène La clomazone n'est pas tératogène à des doses non-toxiques pour la mère (méthode OCDE 414).

Effet mutagène La clomazone s'est révélée négative dans les tests sur cellules ovariennes d'hamster chinois (méthode OCDE 476).

STOT - exposition unique A notre connaissance, aucun effet spécifique, autre que ceux précédemment mentionnés, n'a été observé.

STOT - expositions répétées Organe-cible : le foie.

DMENO: 4000 ppm (400 mg/kg p.c./jour) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408). A cette dose, une augmentation du poids du foie et une hausse du cholestérol sont notées.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES


12.1. Toxicité	<p>Le produit est un herbicide donc censé être toxique pour toutes les plantes. Le produit est nocif pour les algues vertes, les daphnies et les poissons. Il n'est pas considéré toxique pour les micro- et macro-organismes du sol, les oiseaux et les insectes.</p> <p><u>Poissons</u> Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀, 96 h : 64,8 mg/L</p> <p><u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CL₅₀, 48 h : 28,4 mg/L.</p> <p><u>Algues</u> Algues vertes (<i>Scenedesmus subspicatus</i>), CE₅₀ : 20,4 mg/L.</p> <p><u>Insectes</u> Abeille (<i>Apis mellifera</i>), DL₅₀ contact, 48 h : > 279 µg/kg DL₅₀ voie orale, 48 h : > 309 µg/kg</p> <p><u>Vers de terre</u> Vers de terre (<i>Eisenia fetida</i>), CL₅₀, 14 h : 679 mg/kg de sol sec</p>
12.2. Persistance et dégradabilité	<p>La clomazone est moyennement persistante dans l'environnement. La demi-vie varie selon les circonstances, allant de quelques semaines à quelques mois en sol aérobie et dans l'eau.</p> <p>La dégradation du produit est un phénomène microbiologique.</p> <p>Le produit contient une quantité mineure de composants non rapidement biodégradables qui peuvent ne pas être dégradés dans les usines de traitement des eaux usées.</p>
12.3. Potentiel de bioaccumulation	<p>La clomazone a un faible potentiel d'accumulation (facteur de bioaccumulation : 27-40)</p>
12.4. Mobilité dans le sol	<p>En conditions normales, la clomazone est modérément mobile dans le sol.</p>
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	<p>Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.</p>
12.6. Autres aspects néfastes	<p>Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.</p>

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<p><i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.</p> <p><i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.</p> <p><i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses</p>
---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, n.s.a. (Clomazone)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée
15.3. Autres prescriptions	<p>Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p>Protection des travailleurs : réglementation française</p> <p>Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.</p> <p>Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - article R 234.9 et 10 (femmes) - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs) - articles R 231-35 et 38 (formation) <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p>Délai de réentrée :</p> <p>En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées:</p> <p>Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation / Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.</p> <p>Protection de l'environnement :</p> <p>Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172 - rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4511

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.
Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

- R22 Nocif par ingestion.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Susceptible de nuire au fœtus .
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	OCDE Organisation de Cooperation et de Développement Economiques
CL ₅₀ 50% Concentration létale	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DL ₅₀ 50% Dose létale	p.c. Poids corporel
DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé	Phrases R Phrases de risque
DNEL Derived No Effect Level	Phrases S Phrases de sécurité
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EC ou CE Communauté Européenne	PNEC Predicted No Effect Concentration
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	SC Suspension Concentrée
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	SGH Système global harmonisé
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime	US-EPA US Environment Protection Agency
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif